



# PERI-SCOLAIRE – Novembre / Décembre 2024

Demande d'inscription à l'Accueil Péri-Scolaire - CHEVILLY

cigales et Grillons

Nom du responsable légal : .....

1<sup>er</sup> enfant : Nom ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Ecole : Maternelle :  Elémentaire :  Nom de l'enseignant en 2024-2025 : .....

2<sup>ème</sup> enfant : Nom ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Ecole : Maternelle :  Elémentaire :  Nom de l'enseignant en 2024-2025 : .....

Adresse complète: .....

..... Tél : .....

Adresse mail : .....

N° allocataire CAF :         (7 chiffres + 1 lettre) **QF** : .....

(Joindre OBLIGATOIREMENT le justificatif de votre Qf CAF : Le QF de référence pour l'année 2024 est celui de Janvier 2024)

Avez-vous rempli pour l'année scolaire 2024/ 2025 une fiche de renseignements sanitaires ? oui  non

Si non merci d'en remplir une par enfant. Imprimé disponible en Mairie, à l'accueil de loisirs, au bureau de Cigales et Grillons.

Afin de pouvoir garantir au mieux la sécurité de votre enfant, l'inscription est obligatoire.

MATIN 07H15-09H00					Novembre 2024					SOIR 16H30 – 18H30				
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)														
					<b>Vend 1<sup>er</sup></b>	<b>Lundi 4</b>	<b>Mardi 5</b>	<b>Mer 6</b>	<b>Jeudi 7</b>	<b>Vend 8</b>				
Matin					VACANCES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Soir						<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	<b>Lundi 11</b>	<b>Mardi 12</b>	<b>Mer 13</b>	<b>Jeudi 14</b>	<b>Vend 15</b>	<b>Lundi 18</b>	<b>Mardi 19</b>	<b>Mer 20</b>	<b>Jeudi 21</b>	<b>Vend 22</b>				
Matin	FERIE	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Soir		<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	<b>Lundi 25</b>	<b>Mardi 26</b>	<b>Mer 27</b>	<b>Jeudi 28</b>	<b>Vend 29</b>									
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

MATIN 07H15-09H00					Décembre 2024					SOIR 16H30 – 18H30				
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)														
	<b>Lundi 2</b>	<b>Mardi 3</b>	<b>Mer 4</b>	<b>Jeudi 5</b>	<b>Vend 6</b>	<b>Lundi 9</b>	<b>Mardi 10</b>	<b>Mer 11</b>	<b>Jeudi 12</b>	<b>Vend 13</b>				
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
	<b>Lundi 16</b>	<b>Mardi 17</b>	<b>Mer 18</b>	<b>Jeudi 19</b>	<b>Vend 20</b>	<b>Lundi 23</b>	<b>Mardi 24</b>	<b>Mer 25</b>	<b>Jeudi 26</b>	<b>Vend 27</b>				
Matin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	VACANCES		VACANCES		VACANCES				
Soir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ALSH	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		VACANCES		VACANCES					
	<b>Lundi 30</b>	<b>Mardi 31</b>												
Matin	FERIE													
Soir		VACANCES												

Choisissez votre mode de règlement :

- Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)
- Par chèque ANCV ou CESU préfinancés papier uniquement
- Par carte bancaire :

Suite aux nouvelles réglementations en vigueur si vous souhaitez faire un paiement par carte bancaire merci de nous contacter au 02.38.42.15.15

A .....

Le .....

Signature :

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à [accueil@cigalesetgrillons.com](mailto:accueil@cigalesetgrillons.com).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Cigales et Grillons - 18 Bd Aristide Briand - 45000 ORLEANS

Tél : 02.38.42.15.15

[www.cigalesetgrillons.com](http://www.cigalesetgrillons.com)

E-mail: [accueil@cigalesetgrillons.com](mailto:accueil@cigalesetgrillons.com)

Qui peut en bénéficier :

Les enfants d'âge maternel et élémentaire scolarisés sur la commune de Chevilly.

Lieux :

Chaque enfant sera accueilli en péri-scolaire dans le local de l'accueil de loisirs.

**Accueil de Loisirs**

8 rue du Stade  
45520 CHEVILLY  
Tél : 02.38.80.11.14

Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil péri-scolaire est ouvert en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis (sauf jours fériés) de 07h15 à 09h00 et de 16h30 à 18h30. En cas de retard après 18h30 une pénalité de 10 € par enfant et par retard sera facturée.

Restauration :

Le goûter est à prévoir par les familles.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

\* Les inscriptions peuvent se faire auprès de la direction de l'A.P.S. et au bureau de l'association « Cigales et Grillons ». Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés sur notre site Internet [www.cigalesetgrillons.com](http://www.cigalesetgrillons.com).

\* La date limite d'inscription est fixée au 15 de chaque mois pour le mois suivant. Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement.

\* En cas de retard répétés après 18h30, malgré les pénalités, Cigales et Grillons notifiera alors l'exclusion de l'enfant, considérant que les dispositifs de la commune ne constituent pas le mode de garde approprié à l'enfant.

\* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année.

\* Les inscriptions se font à la séance selon la fréquentation choisie (matin ET/OU après-midi).

Les tarifs s'entendent à la séance avec un taux d'effort

TARIF 2024	Taux d'effort	Plafond minimum	Plafond maximum
Périscolaire matin	0,3 %	0,783 €	3,00 €
Périscolaire soir	0,3 %	0,783 €	3,00 €
Pénalité de retard après 18h30	10 € par retard et par enfant		

***La facturation se fera en fin de mois suivant les présences réelles de vos enfants.***

***Mais l'inscription reste obligatoire.***

***Merci de fournir votre justificatif de QF CAF***

Paiement :

Les factures vous seront envoyées chaque fin de mois et le paiement sera à nous faire parvenir sous 8 jours. Les prestations facturées seront les présences réelles de vos enfants.

Mode de règlement et facilité de paiement :

Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)

Par carte bancaire en fin de mois

Par chèques vacances ANCV

Par TICKETS CESU papier uniquement

En cas de difficultés financières le CCAS de la commune est à votre disposition pour étudier toutes situations particulières